



La CFDT à vos côtés pour vous Défendre

Service d'Information sur les Armes (SIA) Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'Etat Le Ministère avance à marche forcée.

Pour la CFDT, les agents ne doivent pas en faire les frais !

Alors que le déploiement Système d'information sur les Armes (SIA) est loin d'être en phase de stabilisation et que nombre de difficultés ne sont pas encore solutionnées, le Ministère mise sur les gains en temps de travail des agents chargés du suivi des armes censé être généré par la gestion dématérialisée du fichier des armes pour effectuer une opération nationale de récupération des armes.

Compte-tenu des difficultés constatées dès le déploiement du SIA, la CFDT ne partage pas cet optimisme. A force de vouloir tirer plus vite que son ombre le MI va une nouvelle fois se tirer une balle dans le pied !

L'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'Etat se déroulera sur 8 jours entre le 25 novembre et le 2 décembre dont un week-end et mobilisera des agents du MI dans tous les départements métropolitains et certains Outre-Mer. L'objectif visé par l'administration est de mettre hors de circulation les armes détenus illégalement par des particuliers, et d'aider et accompagner la population pour l'enregistrement des armes trouvées et acquises par héritage.

LA CFDT s'interroge sur l'incapacité du MI à produire des éléments précis et chiffrés sur les modalités de prise en charge des agents qui interviendront dans le cadre de la récupération des armes. Ces éléments sont pourtant essentiels.

La CFDT veillera à ce que cette opération s'exerce en conformité avec les textes, sur la base d'un réel volontariat avec information préalable aux agents concernés

La CFDT sera particulièrement vigilante aux conditions de mobilisation des agents.

La CFDT veillera notamment :

- Au respect du volontariat et au respect de l'organisation de la vie personnelle des agents
- Aux modalités de rémunération, d'indemnisation des agents, de compensation et de prise en charge des coûts supplémentaires engagés par les agents
- A la sécurisation des lieux et la sécurité des agents dans les locaux d'accueil du public déposant ou venant faire enregistrer ses armes
- Aux modalités de stockage et de transport des armes abandonnées

LA CFDT, TOUJOURS LÀ POUR VOUS DÉFENDRE !

VOICI D'AUTRES RÉFORMES

VENEZ D'ABORD AVEC D'AUTRES MOYENS



**DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT**

